

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10  
présents : 8  
votants : 9

Date de convocation : 10/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

**Etaient présents :**

M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ;  
Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ;  
M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

**Absent(s) excusé(s) :**

M. JACQUOT Daniel (procuration à M. MATHIS Jean-Marc) ; M. BAUER Christophe.

**Absent(s) :** /.

**Assistait en outre :**

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

**Vu** les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 13 juin 2024.
- 2) Rapport de l'eau 2023.
- 3) Travaux d'alimentation en eau d'une habitation.
- 4) Bâtiment communal 48, Rue de Rothau.
- 5) Association « Les lutins de la Serva » - Rentrée 2024/2025.
- 6) Cinévallée : proposition organisation soirée.
- 7) Bilan des scènes sauvages édition 2024.
- 8) Communications / divers (Caravane de l'animation 2024, location terrains skiabiles Champ du Feu, ...).

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**DCM N°2024-034**

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **DCM N°2024-035**

#### **TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU D'UNE HABITATION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'inondation de la cave de la maison mitoyenne au 111 Rue du Grand Chemin lors de la mise en eau de l'habitation 112 Rue du Grand Chemin nouvellement acquise qui était inoccupée depuis plus de 10 ans. Afin de remédier à ce problème, il convient de faire intervenir l'entreprise Hydr'Eau Services de Fraize pour chercher une éventuelle fuite ou régulariser le tracé de conduite mis en place en 2012.

Un devis est présenté pour un coût total de 1 518,00 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de confier la mission à l'entreprise Hydr'Eau Services de Fraize pour un coût total de 1 518,00 € TTC ;
- DEMANDE au Maire de discuter avec le nouveau propriétaire de l'habitation 112 Rue du Grand Chemin le partage du coût pour moitié à sa charge.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau de l'année en cours.

#### **BATIMENT COMMUNAL 48, RUE DE ROTHAU**

Ce sujet fait l'objet d'une simple discussion sans décision.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'état des lieux des locataires du logement du second étage sera effectué par la commune du fait que le logement ne sera pas reloué pour l'instant. Le diagnostic énergétique sera à faire avant toute nouvelle location.

M. Laurent BLANCHARD s'est rapproché d'un organisme qui mesure la possibilité d'un éventuel don pour un plan social de ce bâtiment et peut-être même inclure les autres bâtiments communaux qui auront la même problématique à l'avenir.

Gabrielle TAGLANG ajoute que deux locataires du bâtiment 65, Rue de Leyde vont bientôt quitter leur logement.

#### **ASSOCIATION « LES LUTINS DE LA SERVA » - RENTREE 2024/2025**

Gabrielle TAGLANG indique que l'Assemblée Générale de l'association aura lieu au mois d'octobre 2024 ; le budget prévisionnel sera présenté et les demandes de subvention seront fournies ensuite.

Ce sujet est donc reporté à une séance ultérieure.

Il est déploré le manque de communication au sujet des demandes de dérogations faites aux communes, la perte dans les effectifs de 2 enfants de Natzwiller est ainsi regrettée. De plus, une assistante maternelle de Wildersbach arrête son activité.

**CINEVALLEE : PROPOSITION ORGANISATION SOIREE**

Le Maire informe du lancement de la saison 2024 qui aura lieu le 5 juillet à Rothau et de la proposition d'organiser une soirée à Wildersbach, la participation au film serait à la charge de la commune ou payant par les spectateurs.

L'organisation d'une telle soirée est dépendante de la météo.

Le Maire en parlera au Président de la MJC.

**BILAN DES SCENES SAUVAGES EDITION 2024**

Vu l'absence de M. Christophe BAUER qui devait exposer le sujet, celui-ci est reporté à la prochaine séance.

**DCM N°2024-036****MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES**

Suite à l'absence de Monsieur Christian ISSELE constatée et portée dans le registre des procès-verbaux du Conseil Municipal le 15/12/2023, il convient de procéder à son remplacement en tant que membre suppléant de la Commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne M. M. MATHIS Jean-Marc, membre suppléant de la Commission d'appel d'offres.

Les membres de la Commission d'appel d'offres sont ainsi redéfinis comme suit :

**1) Président : M. Jacques MICHEL****2) Membres titulaires :**

- M. Etienne HALTER, 1<sup>er</sup> adjoint
- M. Christophe BAUER, conseiller municipal

**3) Membres suppléants :**

- M. Benjamin FISCHER, conseiller municipal
- M. Jean-Marc MATHIS, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. Daniel JACQUOT, conseiller municipal

**COMMUNICATIONS, DIVERS**

**A** : Ferme de la Perheux : Les locataires restent jusqu'à la fin du bail, l'auberge de la ferme va reprendre son activité de restauration.

**B** : Caravane de l'animation 2024 : Une cinquantaine d'enfants étaient présents le jeudi 11 juillet 2024, sur l'espace extérieur du Château, lieu qui a été plus apprécié qu'autour de la mairie d'un point de vue espace et sécurité. Très bonne ambiance ressentie.

**C** : Réunion(s) : La commission Appel d'Offres se réunira le 22 juillet 2024 à 14h.

**D** : Cette année, la location des terrains skiables du Champ du Feu a généré un revenu de 48 € pour la commune.

**E** : Terrain du Château : La commune de Wildersbach va recevoir gracieusement les panneaux de basket de l'Etablissement Oberlin. Ceux-ci seront placés sur l'espace goudronné et vérifiés avant utilisation.

**F** : Incendie d'une maison d'habitation cet été : De multiples aides ou solutions ont été apportées ou proposées à la famille Metz. La famille étant famille d'accueil, elle avait besoin de 4 chambres pour les 4 enfants accueillis. La famille s'est établie à Schirmeck pendant la durée du chantier de réhabilitation de leur maison.

**G** : Journal communal : Madame Nicole MEYER remercie l'équipe municipale pour l'article inséré en hommage à son défunt mari lors de la parution du dernier supplément.

A noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 23/07/2024.

Séance du Conseil Municipal levée à 21h30.

SIGNATURES

|  |  |
|--|--|
| M. MICHEL Jacques,<br>Maire              |  |
| Mme VECK Céline,<br>Secrétaire de séance |  |